



Réunion PPCR du 15 avril 2015 Intervention FSU

Cette réunion est la première du cycle PPCR sur la grille. Vous nous proposez des échanges sur la base d'un état des lieux sur les traitements et sur les indemnités.

La première difficulté que nous rencontrons est l'absence de programmation explicite de l'ensemble des sujets. Les documents reçus pointent deux objectifs (« redonner de l'ampleur » aux grilles et « rééquilibrer la part indiciaire et la part indemnitaire » dans les rémunérations). Quand les autres objectifs seront ils abordés ? Quels sont les ordres du jour de cette réunion et des suivantes ?

L'état des lieux proposé a besoin d'être complété

- parce qu'il se limite aujourd'hui à une approche des grilles type,
- et parce qu'en sont absentes les problématiques d'égalité de rémunération (par exemple, les données sur les indemnités ne distinguent pas la situation des hommes et des femmes alors que cette différenciation est accessible dans les statistiques publiques.
- Sur le versant territorial un grand nombre d'agents ne bénéficie d'aucun complément de rémunération. Et cet aspect de la réalité n'est pas abordé.

L'examen de la situation des corps enseignants dans cette présentation est caricatural : il esquivé la décision de recruter de nouveau à l'échelon 1 à la rentrée 2014 (moins de 11 % au dessus du SMIC) ; nous pointons l'absence de rappel des données démographiques illustrant la faiblesse des effectifs de la hors classe des PE, et pour tous les corps enseignants le poids exagéré de la fin de la classe normale du fait de la durée de séjour dans ces échelons. Rien n'est dit du travail à conduire pour combattre le constat que dans la FP aussi, les professions féminisées sont moins bien rémunérées tant au plan indiciaire qu'indemnitaire. Comment se traduit l'engagement du protocole d'accord sur l'égalité professionnelle ? Pour mémoire, le protocole signé stipule que « *le Gouvernement prend l'engagement que, dans le cadre des différents chantiers inscrits à l'agenda social, les enjeux liés à l'égalité entre les femmes et les hommes soient pris en compte* » ?

Les documents reçus ignorent des questions essentielles telles que celle de l'attractivité des métiers (postes vacants aux concours enseignants) et celle de la reconnaissance des qualifications et de l'évolution de la technicité du travail réalisé par les agents. Sur ce dernier aspect, la FSU conteste que soit écartée d'entrée la situation des corps recrutant au niveau du doctorat, comme celle du classement des corps et cadres d'emplois dont la durée de formation a été allongée (diplôme porté à bac +3 pour les ASS et les éducateurs, exigence du master pour les enseignants). Pour la FSU la rénovation de la grille doit traiter de l'ensemble de la grille, des plus faibles rémunérations comme de la catégorie A+. La rénovation de la grille doit concerner aussi les enseignants-chercheurs, les chercheurs et les ingénieurs de recherche. Pour ces corps, la transformation des indemnités en traitement indiciaire doit faciliter la revalorisation des grilles.

Ces documents s'appuient sur des affirmations non vérifiées comme celles portant sur la durée des carrières réelles.

Ils donnent en revanche des éléments concernant la possibilité d'intégrer une part de l'indemnitaire au traitement indiciaire. Les montants envisagés (3 points d'indice en catégorie C, 5 points en B, 7 en A) sont particulièrement faibles. Il n'est pas acceptable de renvoyer « à moyen terme » le rééquilibrage auquel la ministre s'est engagée. On manque ainsi l'occasion de corriger de nombreuses inégalités.

La fin de la négociation est fixée au 2 juin. Il est clair que les questions de fond ne seront pas abordées, que l'examen de toutes les situations ne pourra se faire dans ce délai.

Ce calendrier comme les documents préparatoires reçus tranche avec l'objectif d'une « *rénovation des grilles* », avec celui de « *redéfinir le rôle et la place des rémunérations indemnitaires* » ; tout juste pourra-t-on déboucher sur quelques mesures dans une enveloppe limitée dont le montant semble ne pas pouvoir être communiqué ! Il apparaît cependant les 500 millions d'euros récupérés sur le dos des agents par la suppression de l'indemnité exceptionnelle sont une partie significative de cette enveloppe.

Le 9 avril, la FSU, avec d'autres organisations syndicales, a appelé les personnels à se mobiliser pour l'emploi, les salaires et la défense des services publics.

Pour la FSU, il est indispensable de décider de mesures générales immédiates (valeur du point d'indice et attributions de points additionnels sur l'ensemble de la grille) et de se donner le temps d'un débat approfondi. Faute de quoi le rendez vous de la « rénovation » des grilles sera manqué.